Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000

NATURA 2000

Pourquoi ?
Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?
***Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement**.*
Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.
Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?
*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?
*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :
*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **CARRIERES CHOUVET**

Commune (et département) du porteur de projet : **THERDONNE (60 510)**
Adresse : **Route de Villers sur Thère 60510 THERDONNE**
Téléphone : **03 44 07 70 29** Fax : **03 44 07 78 86**
Email : **e.chouvet@chouvet.fr**
Nom du projet : **Ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) – Commune de ROCHY CONDE**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier de demande d'enregistrement au titre du Code de L'Environnement

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La société CARRIERES CHOUVET envisage d'ouvrir une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), sur le territoire communal de ROCHY CONDE, sur les parcelles cadastrées ZD 33, ZD 34, ZD 41, ZD 42, ZD 43, ZD 44, ZD 45, ZD 46, ZD 47, ZD 48, ZD 49, ZD 50, ZC 8, ZC 9. Le projet d'ISDI porte sur une superficie de 144 990 m2 devant permettre à terme la mise en dépôt définitif de 222 500 m3 de terre et cailloux inertes. L'ISDI sera exploitée sur 15 ans et sera alimentée par les entreprises du BTP intervenant dans le bassin du BEAUVAISIS.

Au terme de l'enregistrement, la plate-forme sera mise à niveau et cultivée de nouveau.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives…) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

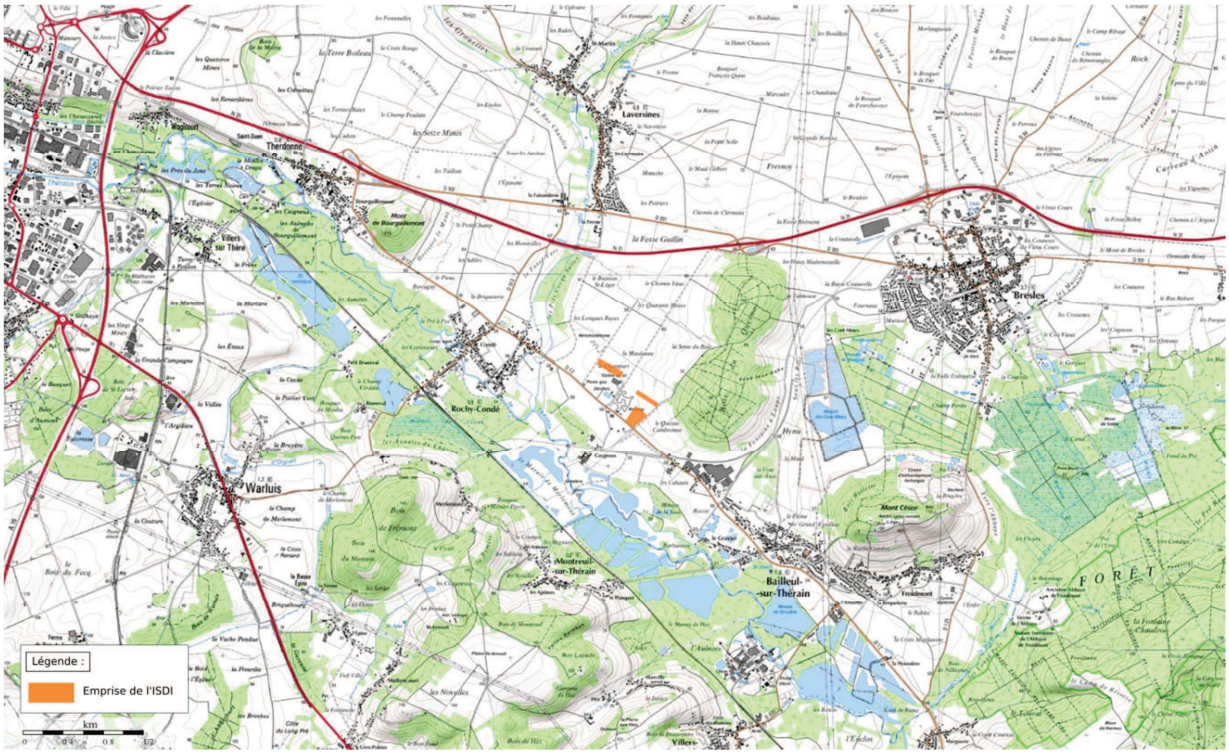
Légende :
Emprise de l'ISDI
km
Warluis
Rochy-Condé
Laversines
Bresles
Bailleul-sur-Thérain
Montreuil-sur-Thérain
Therdonne
Villers-sur-Thère
Mont César
FORÊT

Le projet est situé :

Nom de la commune : **ROCHY CONDE** N° Département : **60**
Lieu-dit : …….

En site(s) Natura 2000 : **NON**
n° de site(s) : …… (FR93----)
n° de site(s) : …..…….…… (FR93----)
…

Hors site(s) Natura 2000 **: OUI** A quelle distance ?

A moins de 9 km on retrouve :

A **2,5 km** du site n° de site(s) :**ZSC « Massif forestier de Hez Froidmont et du Mont César » (FR2200377)**

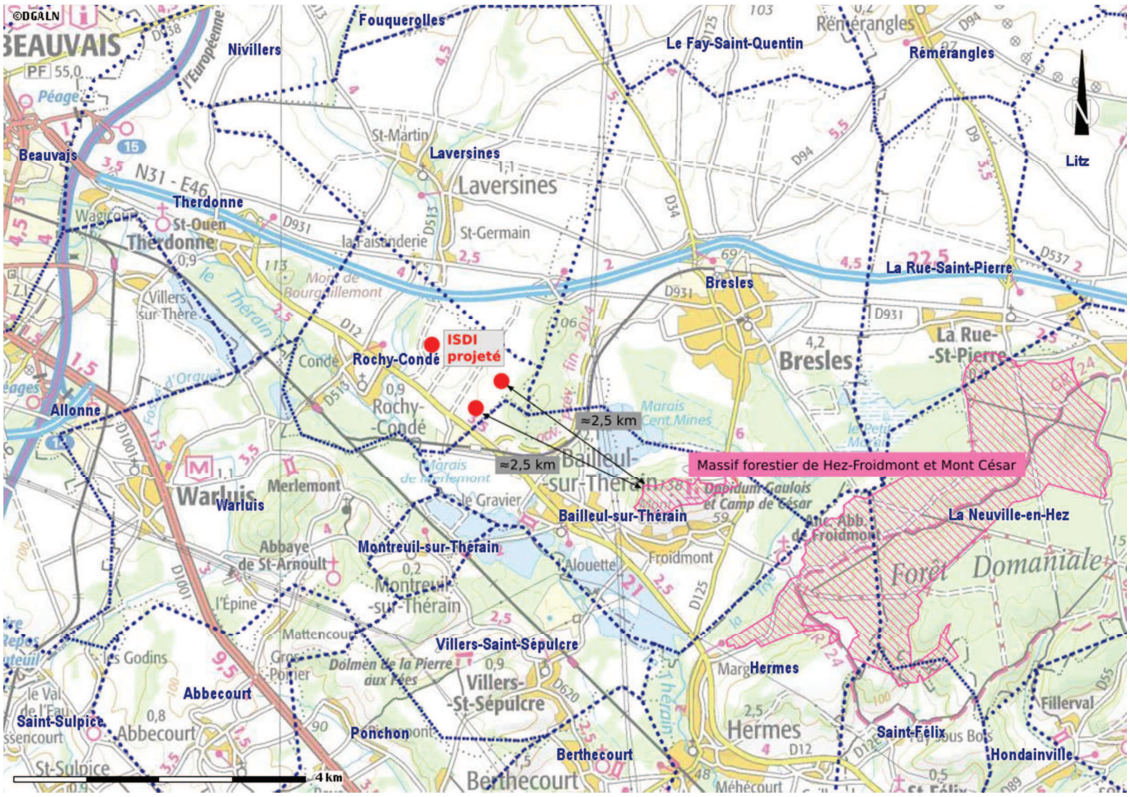

Situation du site par rapport aux sites composants le réseau NATURA 2000
(source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr)

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : …… (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²
☐ 100 à 1 000 m²
☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
X > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : …… (m.)

- Emprises en phase chantier :

Le périmètre de demande d'enregistrement relative à l'ouverture de l'ISDI intègre la zone de stockage définitif des matériaux inertes et la zone de vidage (déchargement).

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Sans objet.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

X diurne
☐ nocturne

- Durée précise si connue :

L'exploitation de l'ISDI est envisagée pour une période de 15 ans.

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois
☐ 1 mois à 1 an
☐ 1 an à 5 ans
X > 5 ans

- Période précise si connue :

L'installation fonctionnera toute l'année, avec des périodes de moindres activités liées à une diminution des chantiers de BTP en période estivale et hivernale.

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

X Printemps
X Eté
X Automne
X Hiver

- Fréquence :

X chaque année

Pendant 15 ans

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Modalités d'accueil des matériaux inertes :

Les matériaux amenés sur site feront l'objet de plusieurs contrôles par le personnel des CARRIERES CHOUVET.

- 1er contrôle : contrôle visuel à l'arrivée du chargement sur site. Si des matériaux non acceptés sont identifiés dans la benne, l'ensemble du chargement sera refusé.
- 2ème contrôle : contrôle visuel lors du déchargement de la benne. Si des matériaux non acceptés sont identifiés, ils seront triés par le propriétaire et évacués hors du site. Si le tri n'est pas possible et/ou que les matériaux non admis sont en quantité trop importante (> 20%), l'ensemble du chargement sera refusé – les matériaux seront alors rechargés dans la benne pour évacuation.
- 3ème contrôle : contrôle visuel lors de la mise en stockage définitif des matériaux inertes.

Suivi des matériaux :

Un cahier de suivi des matériaux apportés (date, volume, origine) sera mis en place. Celui-ci précisera également la zone de mise en dépôt définitif.

Gestion des eaux pluviales :
L'ISDI sera ceinturée de merlons enherbés et plusieurs points bas seront mis en place pour faciliter la gestion des eaux pluviales et leur infiltration dans le sol.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel
Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : ……..
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

X > à 100 000 €

Les coûts sont liés à l'exploitation du site : mise en place d'une clôture en limite de propriété pour éviter tout dépôt sauvage, mise en place de merlons végétalisés, personnel, engins de chantier,…

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique…).
La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☐ Rejets dans le milieu aquatique

X Pistes de chantier, circulation

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

X Poussières, vibrations

☐ Pollutions possibles

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

X Bruits

☐ Autres incidences ……..

En phase exploitation :

- **Pistes de chantier, circulation :** l'activité induit le fonctionnement d'engins de chantier (pelle, chargeuse et bull) pour permettre la manutention des matériaux inertes devant être stockés. Leur circulation sera circonscrite dans le périmètre de l'ISDI, à l'intérieur de l'enceinte clôturée et merlonée.

- **Poussières :** La circulation des engins de chantier et des camions pourra être à l'origine d'émission de poussières en phase de travaux.
  En périodes sèches et/ou venteuse, les pistes de circulation seront arrosées (permettant ainsi de limiter l'envol des poussières).

- **Bruit:** La réglementation en matière de bruit sera respectée (engins récents), la zone d'implantation de l'installation n'est pas une zone sensible en matière de bruit étant donné la proximité d'une centre de tri et d'un karting.

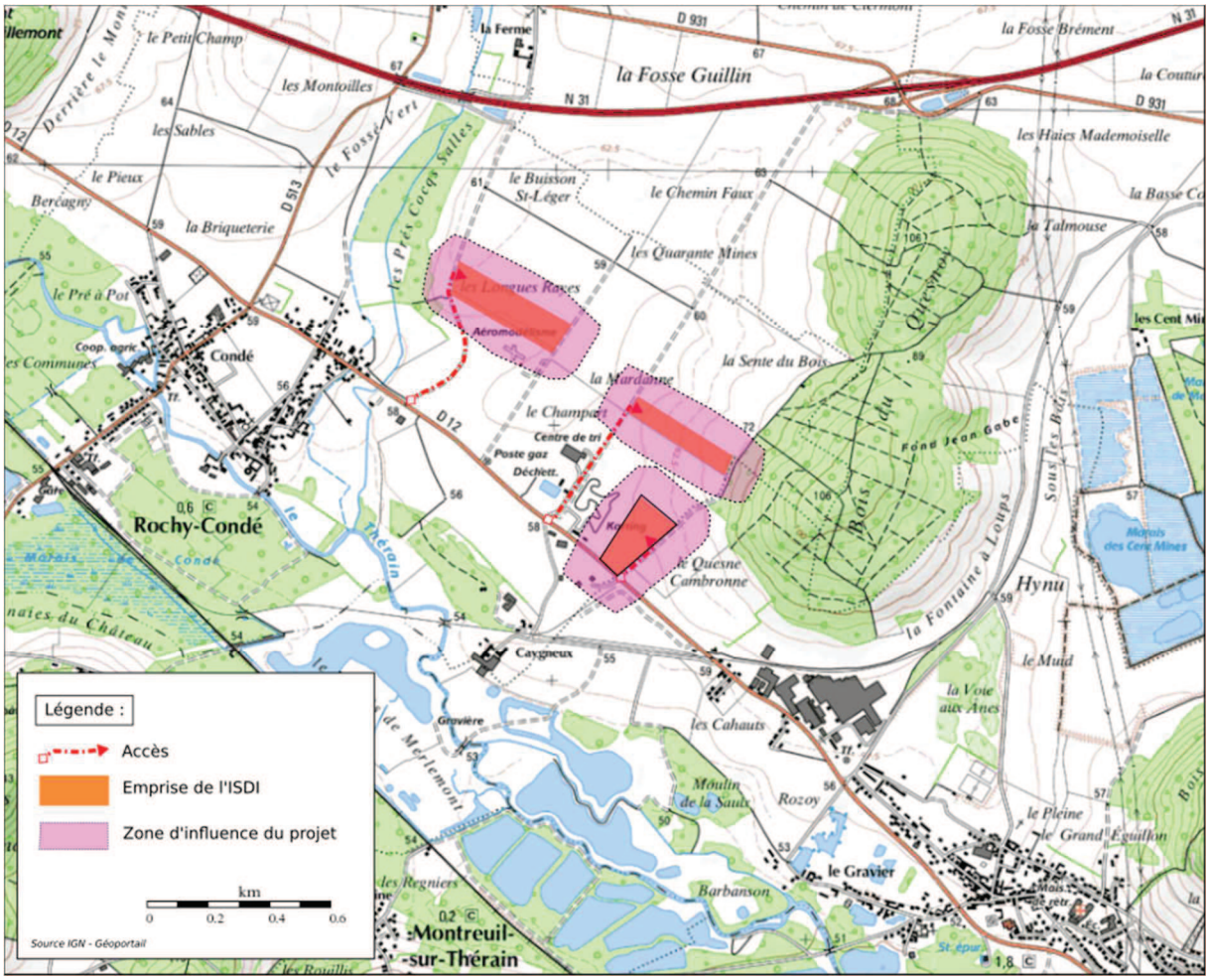

Zone d'influence du projet en phase d'exploitation

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère

☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

☐ Aucun

☐ Pâturage / fauche

☐ Chasse

☐ Pêche

☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre…)

X Agriculture

☐ Sylviculture

☐ Décharge sauvage

☐ Perturbations diverses (inondation, incendie…)

☐ Cabanisation

☐ Construite, non naturelle : ……

X Autre (préciser l'usage) : Karting et site réservé à l'aéromodélisme.

Commentaires :……
……
……
……
……

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Différentes photos sont disponibles au sein du dossier.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent		Commentaires
		Zone d'étude	Périmètre du projet	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : ……	**NON**	**NON**	**-**
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : ……	**Présence d'un boisement**	**NON**	**Aucun boisement au sein du périmètre du projet.**
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : ……	**NON**	**NON**	**-**
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : ……	**NON**	**NON**	**-**
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : ……	**NON**	**NON**	**-**
Autre type de milieu	Milieu anthropisé	Sur la plus grande partie des abords immédiats du site on retrouve : des parcelles cultivées, un centre de tri, un site réservé à l'aéromodélisme.	**OUI**	Les terrains concernés par le projet sont actuellement des terres cultivées.

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remarque : la visite sur site a été réalisée sur ½ journée le 27/05/2016. Les éléments suivants ne constituent donc pas un inventaire de la zone d'étude mais une analyse des potentialités de présence.

GROUPES D'ESPECES	ESPECES CONNUES ZSC « MASSIF FORESTIER DE HEZ FROIDMONT ET DU MONT CESAR »	Cocher si présente ou potentielle		Commentaires
		Zone d'influence	Périmètre du projet	
Amphibiens, reptiles	Grenouille agile	**NON**	**NON**	**Habitats non favorables au sein du périmètre de projet.**
	Lézard des souches	**NON**	**NON**	**Habitats non favorables au sein du périmètre de projet.**
	Coronelle lisse	**NON**	**NON**	**Habitats non favorables au sein du périmètre de projet.**
Crustacés	Sans objet	**-**	**-**	**-**
Insectes	Cerf-volant (mâle)	**NON**	**NON**	**Habitats non favorables au sein du périmètre de projet.**
Mammifères marins	Sans objet	**-**	**-**	**-**
Mammifères terrestres	Murin de Bechstein Grand Murin (Français)	**Présence possible en chasse ou en transit**	**Présence possible en chasse ou en transit**	**Le projet n'est pas de nature à modifier les axes de déplacements des chiroptères.**
Oiseaux	Sans objet	**-**	**-**	**-**
Plantes	Dicranum bonjeanii Reboulia hemisphaerica Anemone ranunculoides Cephalanthera damasonium Céraiste nain Gentiane croisette Benoîte des ruisseaux Orge des bois, Hordélyme d'Europe Millepertuis des montagnes Inule à feuilles de saule Nivéole de printemps, Nivéole printanière Limodore avorté, Limodore sans feuille Thé d'Europe Bugrane jaune, Bugrane fétide Bugrane naine Ophrys araignée, Oiseau-coquet Orchis singe Orobanche du thym, Orobanche blanche Orobanche de la germandrée Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches Polygala chevelu Pulsatille vulgaire Séséli annuel, Séséli des steppes Silène cure-oreille, Silène à oreillettes Germandrée des montagnes Isopyre faux Pigamon Orme lisse, Orme blanc Monotrope Sucepin Valériane des collines, Valériane de Wallroth Véronique de Scheerer Lotus maritimus	**NON**	**NON**	**Habitats non favorables à ces espèces.**
Poissons	Sans objet	**-**	**-**	**-**

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet s'inscrit sur des terrains remaniés (ancienne carrière réaménagée) utilisé actuellement en parcelle agricole cultivable.

Le périmètre du projet ne se trouve pas à proximité directe et ne recoupe pas aucun corridor écologique.

Les habitats concernés par le projet ne présentent pas d'intérêt écologique particulier.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le site de projet s'inscrit à l'écart des habitats naturels favorables aux différents compartiments écologiques présentant des enjeux de conservation.

Le projet n'est pas, au regard de sa nature et des habitats en présence, de nature à porter atteinte aux espèces identifiées aux directives « Oiseaux » et « Habitats ».

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation…):

Comme toute activité humaine, l'exploitation de l'ISDI aura une influence sur son environnement (présence humaine, émissions sonores, modification de l'état existant).

Toutefois, cette influence demeurera très limitée. En effet, le projet n'impacte pas les corridors écologiques et les habitats favorables aux différents compartiments écologiques.

Par ailleurs, bien que l'activité soit ouverte toute l'année, elle ne sera pas en fonctionnement toute la journée et il n'y aura pas d'intervention de nuit. Au regard de ces éléments, le projet n'est pas de nature de perturber significativement le cycle biologique des espèces.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :
- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Thodure	Signature :
Le (date) : 2/06/2016	